



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1690-21**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 16 février 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1690-21 modifiant le règlement numéro 1687-20 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2021, afin de modifier certains taux de la taxe foncière générale et le taux de taxe sur les terrains vagues non desservis, afin que ces derniers correspondent au budget adopté.

Le présent règlement est disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire* décrété par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19, vous pouvez obtenir copie du règlement en contactant le Service des affaires juridiques et greffe au (450) 638-2010 poste 7530 ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@saint-constant.ca.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 22 février 2021.

M^e Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques